

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Objet : Débat d'orientation budgétaire pour l'année 2023
Délibération N° 2023-02-01

L'an deux mille vingt-trois le vingt-trois février à dix-huit heures, le Comité du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Neuvy-Saint-Sépulchre, sous la présidence de M. François DAUGERON, Président.

Date de convocation du Comité Syndical : 10 février 2023

Les membres formant la majorité du Comité étaient présents : 73 membres sur 112

Présents : M. ALAPETITE Claude, M. BEGAT Julien, M. BERDUCAT Cécric, Mme BERGUA Catherine, M. BERTRAND Philippe, M. BIDEAUX Nicolas, Mme BIGRAT Chantale, M. BOURDEAU Jean-Marie, M. BRE Laurent, M. CALAME Daniel, Mme CHAGNON Josette, M. CHAMPEAU Francis, M. CHARASSON Patrick, Mme CHAUVAT Delphine (suppléante), M. COLLET Antoine, M. COURTAUD Pascal, Mme DALLOT Aline (suppléante), M. DALOT Jean-Pierre, Mme D'HOOGHE Nicole, M. DARCHY Guy, Mme DAUDON Christèle, M. DAUDON Daniel, M. DAUGERON François, M. DEBEURET Jean-Louis, M. DEGAY Jean-Michel, M. DEGUET Rémy, M. DEMOCRATE Hervé, M. DENORMANDIE Arnaud, M. DIMEGLIO Rémi, M. DOUET Patrice, M. FLEURY Didier, Mme FONTAINE Virginie, M. FORGET Joseph, M. GAUTRON Guy, M. HERLEMONT Etienne, Mme HIBERT Chantal, M. HUGOTTE Philippe, Mme JOUBERT Séverine (suppléante), M. JUDALET Patrick, Mme JÜRGING Christiane, Mme LABESSE Elisabeth, M. LACOT Antoine, M. LACOU Serge, M. LAFONT Marc, Mme LEUILLET Marie-Laure, M. MAILLIEN Bernard, Mme MALCURAT Patricia, M. MANÇOIS Jean-Luc, M. MARATHON Jean-Paul, M. MATHEY Jean-Luc, Mme MAUTRET Adeline (suppléante), M. MERCIER André, M. MICHOT Olivier, M. MITATY Bernard, M. MONTINTIN Christian, M. NICOLET Jean-Pierre, M. PATRIGEON Philippe, Mme PILLET Michelle, Mme PILLOT DUPUIS Laurence, M. POIRIER Renaud (suppléant), M. RABILLE Franck, M. ROBERT Christian, M. ROUET Serge, M. ROUTET Philippe, M. ROY Jean-François, M. SACHET Bertrand, Mme SAUVARD Christine, M. SAVY Philippe, Mme SELLERON Michèle, M. SIMON Bruno, M. TEMPLIER Dominique, M. VIAUD Philippe, M. YVERNAULT Dominique.

Excusés : M. AUCLAIR Quentin, M. BAUDRY Gérard, M. BELLET Alain, Mme BESNIER Marie-Claire, Mme BEUGNET Nicole, M. BOURY Alexis, M. DEFOUGERE Gérard, M. DEVISSCHER Thomas, M. DUPLESSIS Jean-Claude, Mme FLEURET Sylvie, M. GENICHON René, M. GENICHON Sébastien, Mme GERBIER Agnès, M. GIRARD Romain, M. JOUHANNEAU Emmanuel, M. LABRUNE Mathieu, M. LEFORT Hubert, M. LOEUILLET Gilles, Mme MALASSENET Christine, Mme MELIN Bénédicte, Mme NICOLAS Barbara, M. NONIN Patrick, Mme PASQUET Emilie, M. PELLETIER Philippe, Mme PERSONNAT Marion, M. PETERS William, Mme PION Angélique, M. PIOT Hugues, M. PRADAT Eric, M. ROBERT Jean-Pierre, M. ROBIN Sébastien, Mme ROUILLARD Maryse, Mme ROUTET Carine, M. SALMON Michel, Mme SOULETTE Dominique, M. VIGNOT Alain, Mme VILCHES-PARDO Patricia, M. WEINLING Eric, M. YVERNAULT Philippe.

Nombre de pouvoirs : 2 - M. BOURY Alexis a donné pouvoir à M. DAUGERON François, M. DEFOUGERE Gérard a donné pouvoir à M. CALAME Daniel.

Secrétaire de séance : **Mme Nicole D'HOOGHE** est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Le Président rappelle que les cotisations des Communes et des Communautés de Communes (CDC) sont calculées sur la base de la Population Totale et exprimées en Euro par habitant et par an. Pour le budget 2023, les cotisations des Communes et des CDC se baseront sur la population légale des communes en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

Le Président présente au Comité Syndical les orientations budgétaires en vue d'établir le Budget Primitif 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

036-253602650-20230223-2023-02-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/03/2023

Publication : 02/03/2023

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** les orientations budgétaires suivantes pour l'année 2023.

La cotisation globale des Communes arrêtée à 3,90 €/habitant en 2023, se répartit comme suit :

- ⇒ **Cotisation de base** en 2023 maintenue à **1,60 €/habitant** pour financer l'animation du Contrat régional et la gestion du Syndicat de Pays.
- ⇒ **Cotisations spécifiques** en 2023 pour financer :
 - l'animation de l'OPAH-RR : cotisation maintenue à **1 €/habitant** ;
 - le fonds « Habitat Indigne et logements vacants Indignes » : cotisation maintenue à **0,11 €/habitant** ;
 - les études et actions portées par le Pays : cotisation maintenue à **0,36 €/habitant** ;
 - l'animation du programme LEADER : cotisation arrêtée à **0,25 €/habitant** ;
 - l'animation du CRTE / alimentation : cotisation maintenue à **0,35 €/habitant** ;
 - l'animation du PNR Sud Berry : cotisation arrêtée à **0,23 €/habitant** ;

La cotisation des Communautés de Communes en 2023 se répartit comme suit :

- ⇒ Cotisation pour financer la mise en œuvre du SCoT et l'animation du projet mobilité (3 CDC) maintenue à **1 €/habitant**.

Le montant de la mise à disposition de services sur l'année 2023 pour la finalisation du PLUi de la CDC du Val de Bouzanne est arrêté à 5 493,60 € (*)

(*) Toutefois ce montant pourra être réajusté si nécessaire dans le cadre de la convention passée avec la Communauté de Communes du Val de Bouzanne.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

La secrétaire de séance,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

036-253602650-20230223-2023-02-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/03/2023

Publication : 02/03/2023